

L'accord du participe passé en français : accord = Cas

Claire Lefebvre

Volume 15, numéro 2, 1986

Linguistique théorique. Hommage à Judith Mc A'Nulty

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602564ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602564ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lefebvre, C. (1986). L'accord du participe passé en français : accord = Cas. *Revue québécoise de linguistique*, 15(2), 121–133.
<https://doi.org/10.7202/602564ar>

Résumé de l'article

Cet article propose une analyse des faits d'accord du participe passé en français. L'analyse suggérée repose sur l'idée de base que l'accord du participe passé (avec *avoir* et *être*) opère à partir de la trace du NP qu'il gouverne. Il est proposé que l'accord du participe passé consiste en la réalisation phonétique (ou épellation) des traits de genre et de nombre de la trace de son objet antéposé plutôt qu'en une règle de copiage ou de vérification de ces traits. Il est proposé que les traits de genre et de nombre sur le participe peuvent être vus comme une marque de Cas. L'accord crée une chaîne ayant les propriétés d'une chaîne de Cas.

L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ EN FRANÇAIS : ACCORD = CAS*

Claire Lefebvre

0. Introduction.

Cet article propose une analyse des faits d'accord du participe passé en français. L'analyse suggérée repose sur l'idée de base que l'accord du participe passé (avec *avoir* et *être*) opère à partir de la trace du NP qu'il gouverne. Il est proposé que l'accord du participe passé consiste en la réalisation phonétique (ou épellation) des traits de genre et de nombre de la trace de son objet antéposé plutôt qu'en une règle de copiage ou de vérification de ces traits. Cette analyse permet de rendre compte d'une façon formelle des différences entre l'accord du participe passé et les autres cas d'accord en français, notamment que l'accord du participe passé opère à partir de traces alors que dans les autres cas, l'accord opère à partir de matériel lexical. Il est suggéré que les traits de genre et de nombre peuvent être vus comme une marque de Cas. L'accord crée une chaîne ayant les propriétés d'une chaîne de Cas, entre les éléments qui participent à l'accord. L'analyse proposée permet de rendre compte des propriétés de l'accord du participe passé en français et d'expliquer la relation entre l'accord du participe et la distribution des rôles thématiques dans les phrases contenant un participe.

Cette analyse s'oppose à celles de Kayne (1984) et permet de rendre compte des faits d'accord du participe passé sans qu'il soit nécessaire de

* Cet article exploite une piste de recherche basée sur l'idée que l'accord du participe passé en français opère à partir de la trace du NP qu'il gouverne, idée dont les jalons ont été posés en partie dans les travaux de Burzio, Emonds et Mc A'Nulty. Dans ses derniers travaux Judith a exploré cette idée. Les circonstances ne nous ont pas permis de discuter les analyses divergentes que nous avons parallèlement formulées à partir d'un point de départ commun. En rédigeant cet article à son intention j'ai tenu compte de son analyse. C'est avec beaucoup d'affection que je le lui dédis.

J'aimerais remercier Monique Lemieux, Yves-Charles Morin, Edwin Williams et Henk van Riemsdijk pour avoir discuté avec moi certains points reliés à cette analyse.

recourir à une analyse du participe passé et de son objet en terme de phrase réduite ('small clause'), analyse qui amène Kayne à conclure que «le participe s'accorde directement avec son propre sujet» (1984, p. 13). L'analyse proposée qui incorpore les phénomènes d'accord à la théorie des Cas, suggère que l'accord ne constitue pas un module indépendant de la grammaire tel qu'il a été proposé par Pollock (1983).

La présente analyse se situe dans le cadre théorique général de Gouvernement et Liage (Chomsky 1981) et des travaux qui y sont reliés. Elle prend pour acquis l'analyse des verbes ergatifs proposée par Burzio (1981), et l'analyse des adjectifs «ergatifs» proposée par Mc A'Nulty (1983), à la suite de Couquaux (1981).

1. L'accord du participe passé opère à partir de la trace du NP qu'il gouverne.

Cette section réunit les faits d'accord du participe passé dispersés dans la littérature et établit les conditions structurales qui permettent cet accord. La conclusion qui se dégage des faits est que l'accord du participe passé employé avec *avoir* et *être* opère à partir de *la trace du NP qu'il gouverne* (au sens de Burzio 1981).

Je prendrai pour acquis l'analyse que Burzio propose pour l'italien et que j'étends au français :

— la classe de verbes dits intransitifs se divise en deux groupes : les vrais verbes intransitifs (e.g. téléphoner) et les verbes ergatifs (e.g. arriver, partir).

— les verbes ergatifs sont caractérisés par le fait que leur sujet de surface est engendré dans la même position que l'objet direct d'un verbe transitif : [_{VP} V NP]; les verbes ergatifs se distinguent ainsi des vrais intransitifs dont le sujet de surface est engendré sous S: [_S NP VP];

— les verbes pronominaux (e.g. se donner), les réfléchis inhérents (e.g. se souvenir), les verbes contenant un *se* ergatif (e.g. se briser) se comportent comme des verbes ergatifs : leur sujet est engendré en position de NP objet;

— les verbes ergatifs et ceux qui se comportent comme tel, ainsi que les verbes passifs partagent les propriétés suivantes : ils assignent un rôle Thêta au NP qu'ils gouvernent dans la configuration [_{VP} V NP]; ils n'assignent pas de Cas à ce NP; ils n'assignent pas de rôle Thêta à la position NP dans la configuration [_S NP VP]; le NP engendré en position objet est déplacé en

position sujet pour recevoir un Cas, laissant ainsi une trace en position objet.

J'adopterai partiellement la suggestion de Mc A'Nulty (1983) de dériver les constructions adjectivales du type (NP être AP) où AP est un participe adjectival de type ergatif, à partir d'une règle de base de type : être AP NP.¹ Comme pour les constructions ergatives, mouvement de NP dans la position vide du sujet est rendu obligatoire pour les fins d'assignation de Cas, et laisse une trace en position post-adjectivale.²

L'accord du participe passé en français se manifeste dans les contextes suivants :

- | | |
|--|----------------------|
| (1) les maisons _i que nous avons construites t _i | OBJET
RELATIVISÉ |
| (2) ils les _i ont construites t _i | OBJET
CLITICISÉ |
| (3) elles _i ont été construites t _i | PASSIF |
| (4) trois filles _i sont arrivées t _i | VERBE ERGATIF |
| (5) elles _i se sont livrées t _i à la police | VERBE
PRONOMINAL |
| (6) elles _i se sont souvenues t _i | RÉFLÉCHI
INHÉRENT |
| (7) la fenêtre _i s'est brisée t _i | SE ERGATIF |
| (8) la maison _i est repeinte t _i | NP être AP |

Dans les phrases (1) — (8), la position de NP gouvernée par le participe, dans la configuration [_{VP} V NP], contient une catégorie vide. Cette dernière est la trace soit de l'objet direct d'un verbe transitif, antéposé par mouvement Wh en (1) et par cliticisation en (2), de l'objet d'un verbe passif déplacé en position sujet en (3), de l'objet d'un verbe ergatif déplacé en position sujet en (4), ou encore de l'objet antéposé d'un verbe se comportant comme un verbe ergatif en (5), (6) et (7). En (8) la catégorie vide est la trace

1. Cette suggestion de Mc A'Nulty est une modification d'une proposition de Couquaux (1981) de dériver les phrases de type NP être AP à partir d'une structure : être NP AP.

2. Notons ici que la classe des verbes ergatifs est justifiée indépendamment des phénomènes d'accord (cf. Burzio 1981).

du NP antéposé dans une construction adjectivale où AP est de type ergatif. Les participes passés de (1) à (8) portent une marque d'accord dont les traits correspondent à ceux de la trace du NP engendré en position d'objet.

Ces faits suggèrent la généralisation suivante : le participe passé employé avec *avoir* et *être* opère à partir de la trace du NP qu'il gouverne.³ Cette généralisation est-elle confirmée par les faits d'absence d'accord dans d'autres cas?

Le participe reste invariant dans les contextes suivants :

- (9) a. elles ont téléphoné.
 b. *elles ont téléphonées.
- (10) a. il les a fait réparer par un ami.
 b. *il les a faites réparer par un ami. (Kayne 1984, exemple 11)
- (11) a. nous avons construit les maisons.
 b. *nous avons construites les maisons.
- (12) a. il est arrivé trois filles.
 b. *il est arrivées trois filles.
- (13) a. il en a repris deux.
 b. *il en a reprises deux. (Kayne 1984, exemple 13)

La phrase (9) contient le participe passé d'un verbe intransitif; le participe passé doit être invariant. Or un vrai verbe intransitif ne gouverne aucun NP. En (10) le NP source du clitique *les* est gouverné par *réparer* et non par *faire* d'où l'absence d'accord sur le participe passé *fait*. Ces deux ensembles de faits confirment la proposition que l'accord du participe passé opère à partir du NP qu'il gouverne. Dans les phrases (11), (12) et (13), le NP gouverné par le participe contient du matériel lexical et le participe doit rester invariant. L'agrammaticalité de la version b. de ces phrases contraste avec la grammaticalité des phrases de (1) à (8) dans lesquelles le NP gouverné par le verbe a été antéposé et où le participe porte une marque d'accord. Ces données confirment la proposition que l'accord du participe passé opère à partir non seulement du NP qu'il gouverne, mais à partir de la *trace* du NP qu'il gouverne. Cette généralisation se présente comme une alternative (qui

3. Dans les phrases (1) — (8) les traces ne sont pas toutes de même nature (e.g. variable, trace de NP, etc.). Ce fait n'implique pas de différence en ce qui concerne l'accord du participe passé et pour cette raison il ne sera pas discuté ici.

sera justifiée à la section 2) à celle proposé par Burzio, à savoir que le participe passé s'accorde avec l'élément qui lie son objet direct.

La généralisation que l'accord du participe passé opère à partir de la trace NP qu'il gouverne comporte une conséquence souhaitable : cette généralisation rendue possible a) grâce à la distinction établie par Burzio entre les vrais verbes intransitifs et les verbes ergatifs (et ceux qui se comportent comme tel) permet de rendre compte de l'accord du participe passé de façon unifiée quel que soit l'auxiliaire employé avec le participe : *avoir* et *être*; b) grâce à la proposition de Mc A'Nulty d'analyser les participes attributs comme des verbes ergatifs, permet de traiter de façon unifiée l'accord du participe passé et celui du participe dans les constructions attributives.

Mc A'Nulty (1983) propose de rendre compte de cette généralisation par une règle de type (14), qui copie les traits de la trace du NP gouverné par le verbe sur le participe passé ou sur l'adjectif :⁴

$$(14) \quad [+V] - \begin{array}{c} t \\ \boxed{\begin{array}{c} \alpha F \\ \beta F \\ \bullet \\ \bullet \\ \bullet \end{array}} \\ 1 \qquad 2 \end{array} \quad \rightarrow \quad \begin{array}{c} [+V] \\ \boxed{\begin{array}{c} \alpha F \\ \beta F \\ \bullet \\ \bullet \\ \bullet \end{array}} \\ 2 \end{array} \quad - \quad \begin{array}{c} t \\ \boxed{\begin{array}{c} \alpha F \\ \beta F \\ \bullet \\ \bullet \\ \bullet \end{array}} \\ 2 \end{array} \\ (= (81) \text{ dans Mc A'Nulty 1983})$$

«(81) is a local rule, so that we expect it not to be an instance of Move α ; its structural description need only mention the elements directly involved in the rule, and it requires no indices.» (Mc A'Nulty 1983, p. 147). Cette généralisation prédit que si on questionne le NP gouverné par le participe passé, l'accord sera autorisé. Cette prédiction se vérifie dans tous les cas (cf. 15) sauf dans les phrases dont la position sujet est occupée par *il* impersonnel (cf. (16)-(17)) :

4. Mc A'Nulty attribue à Emonds l'idée que le participe passé avec *avoir* s'accorde avec la trace de son objet. La règle qu'elle propose se veut donc une extension de celle de Emonds.

- (15) a. lesquelles_i ont-ils construites t_i
 b. lesquelles_i t_i sont arrivées t_i
 c. lesquelles_i t_i se sont livrées t_i...
 d. laquelle_i t_i s'est brisée t_i
- (16) a. combien de filles_i est-il arrivé t_i
 b. *combien de filles_i est-il arrivées t_i
- (17) a. combien de tables_i a-t-il été repeint t_i
 b. *combien de tables_i a-t-il été repeintes t_i

(Kayne 1984, exemple 7)

Dans les phrases de (15), l'accord du participe passé est grammatical et conforme à la généralisation observée plus haut. En (16) et (17), où la position sujet est occupée par un *il* impersonnel et où le NP gouverné par le verbe a été questionné, l'accord est agrammatical (versions b. de (16) et (17)), alors que l'absence d'accord est grammatical (versions a. de (16) et (17)).

Si ces données constituent un contre-exemple réel à la règle d'accord telle que formulée en (14), constituent-elles un contre-exemple réel à la généralisation proposée, à savoir que l'accord du participe passé opère à partir de la trace du NP qu'il gouverne? Je montrerai que les faits de (16) et, (17) ne constituent qu'un contre-exemple apparent à la généralisation que l'accord opère à partir de la trace du NP qu'il gouverne, et qu'ils découlent de l'analyse de l'accord esquissée dans cet article.

2. Caractérisation de l'accord du participe passé :

Déplacer α .

Cette section est consacrée à la caractérisation de la règle d'accord du participe passé. Il est proposé que, contrairement aux autres cas d'accord en français, l'accord du participe passé ne consiste pas en une règle de copiage ou de vérification de traits, mais en une règle de transfert et d'épellation, sur le participe, des traits de genre et de nombre de la trace du NP qu'il gouverne. L'accord du participe passé et de l'adjectif attribut, crée une chaîne; cette chaîne a les propriétés d'une chaîne de Cas. C'est en vertu de ses propriétés casuelles que l'accord peut constituer «a system of «clues» to the recovery of the thematic structure» (Burzio 1981, p. 57).

L'accord est généralement considéré comme une règle de copiage (e.g. Fauconnier 1974) ou de vérification (e.g. Rivas (1977), Lefebvre et Dubuisson (1977)) de traits entre des éléments d'une même projection. Ainsi en (18) la règle d'accord vérifiera que les traits de genre et de nombre du

déterminant et de l'adjectif seront les mêmes que ceux du NP qu'ils modifient :

(18) La petite maison

Ce type d'accord présente les caractéristiques suivantes :

- (a) La règle d'accord opère à partir de matériel lexical, la tête du NP;
- (b) L'élément qui porte la marque d'accord (e.g. l'adjectif, le déterminant) est un élément marqué pour le trait [+N].⁵

Les cas d'accord du participe passé et de l'adjectif attribut décrits à la section précédente, ne présentent pas ces caractéristiques :

- (a) la règle d'accord du participe passé opère à partir de matériel non lexical : la trace du NP gouverné par le verbe;
- (b) l'élément qui porte la marque d'accord, est [+N +V] dans le cas des adjectifs et des participes attributs et par le trait [+V] dans le cas des participes passifs, lesquels, suivant la proposition de Chomsky (1981, p. 54) sont neutralisés par rapport au trait [N].

Je propose de rendre compte de la différence entre ces deux types d'accord de la façon suivante : dans le premier cas l'accord consiste en une règle de vérification de traits entre des éléments lexicaux qui sont coindicés; dans le second cas, celui du participe passé et du participe attribut, l'accord consiste en une règle de transfert et d'épellation, sur le participe, des traits de genre et de nombre de la trace du NP qu'il gouverne.

Je propose d'associer la morphologie de l'accord à la morphologie de Cas, et les traits d'accord aux traits de CAS, de sorte que la chaîne formée par l'accord aura les propriétés d'une chaîne de Cas. Explorons ces propositions à l'aide de la théorie des Cas.

Les éléments de la théorie des Cas qui sont pertinents pour la présente discussion sont les suivants :

- i) un NP lexical (ou une variable) doit avoir un Cas (Filtre de Cas) (cf. Chomsky 1981, p. 175);

5. Dans le cadre d'une théorie où INFL a le trait [+N] (e.g. Chomsky 1979) ces remarques peuvent également s'appliquer à l'accord entre le sujet lexical et le verbe tensé (INFL) en français.

- ii) le Cas est une propriété des projections maximales mais il ne peut être réalisé morphologiquement que sur les éléments portant le trait [+N] (cf. Lefebvre et Muysken sous presse);
- iii) le Cas peut être assigné à une chaîne (au sens de Chomsky 1981, p. 333) de sorte qu'un élément qui n'est pas dans une position où le Cas est assigné, peut avoir un Cas du fait de sa participation à une chaîne;
- iv) tous les éléments d'une chaîne doivent avoir le même Cas (Chomsky (1981), Kayne (1982), Pollock (1983));
- v) une chaîne ne peut contenir qu'un seul élément morphologiquement marqué pour le Cas (Lefebvre et Muysken sous presse).

Considérons maintenant les faits d'accord à la lumière de la théorie des Cas. L'accord du participe attribut et l'accord du participe passé seront considérés tour à tour.

La dérivation de la phrase (19) est représentée en (20).

(19) la maison est repeinte

(20) a.	Δ est AP NP		Structure D
b.	NP _i est AP	t _i	Déplacer α
	$\begin{bmatrix} + \text{ fem} \\ - \text{ pl.} \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} + \text{ fem} \\ - \text{ pl.} \end{bmatrix}$	
c.	NP _i ^j est AP _i ^j	t _i	Accord
	$\begin{bmatrix} + \text{ fem} \\ - \text{ pl.} \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} + \text{ fem} \\ - \text{ pl.} \end{bmatrix}$	
d.	NP _i ^j est AP _i ^j	t _i	Assignation de Cas à une chaîne
	$\begin{bmatrix} + \text{ fem} \\ - \text{ pl.} \\ + \text{ nom} \end{bmatrix}$	$\begin{bmatrix} + \text{ fem} \\ - \text{ pl.} \\ + \text{ nom} \end{bmatrix}$	

Suivant la proposition de Mc A'Nulty (1983), le NP sujet de (19) est engendré en position post-verbale tel qu'en (20a). Cette position de base n'étant pas une position où un Cas peut être assigné, le NP doit être déplacé en position sujet (20b) où il pourra recevoir un Cas et ainsi satisfaire à (i). L'antéposition du NP laisse une trace qui est coïncidée au NP antéposé. (20b) présente une structure qui permet l'accord : le participe-adjectif est adjacent à la trace du NP qu'il gouverne. L'accord s'étant produit on obtient (20c) où le AP présente la matrice de traits (genre et nombre) de la

trace du NP qu'il gouverne. L'accord crée une chaîne (représentée en (20c)) par l'indice supérieur *j*; cette chaîne a les propriétés d'une chaîne de Cas, conformément à (iii), le Cas nominatif est assigné par INFL à la chaîne NP__AP__ (20d). Le AP étant un élément de la chaîne aura le Cas nominatif et sera conforme à (ii) étant donné que les adjectifs et les participes passés employés comme adjectifs, sont marqués pour le trait [+ N].

Généralisons cette analyse aux autres cas d'accord du participe passé décrits à la section précédente : l'accord du participe des verbes ergatifs ou de ceux qui se comportent comme tel, l'accord du participe dans les constructions passives et l'accord du participe des verbes transitifs dont l'objet a été antéposé.

Si, effectivement, l'accord crée une chaîne de Cas, quelle relation l'accord du participe passé entretient-il avec Cas dans ces constructions? Si on peut facilement imaginer qu'un AP puisse être muni d'un Cas en vertu du trait [+ N] de sa tête, on peut moins facilement imaginer comment et pourquoi le participe passé porterait une marque de Cas dans les constructions ergatives passives ou autres. Le premier problème a trait à la catégorie syntaxique du participe passé. Étant donné la similarité entre le participe attribut et le participe passé relativement à l'accord, on pourrait considérer que le participe passé en français est défini par les traits [+ N, + V]; son trait [+ N] lui conférerait alors la propriété de porter une marque de Cas. Cette suggestion pose cependant un problème pour le participe passé des constructions passives. Chomsky (1981, pp. 54, 55, 118) propose que, contrairement aux adjectifs, le participe passé, tel qu'il apparaît dans les constructions passives, est neutralisé par rapport au trait [+ N] et qu'il n'est défini que par le trait [+ V]. Si cette analyse s'avère juste pour le français également, comment expliquer la présence de l'accord (= Cas) sur le participe passé dans les constructions passives? Je suggère que la neutralité du participe passé par rapport au trait [+ N] lui confère à la fois la propriété d'être soustrait du Filtre de Cas (ce qui permet l'absence d'accord du participe dans certains cas) et la propriété d'être le support lexical de traits de Cas réalisés à travers l'accord.

Le deuxième problème posé par la proposition de relier l'accord du participe passé à Cas est le suivant : l'accord du participe passé employé avec *avoir* et *être* ne peut être analysé comme la marque de Cas du participe au même titre que le participe employé comme adjectif dans les phrases attributives de type (19) : est-il possible qu'un Cas soit morphologiquement

réalisé sur un item lexical donné sans se rapporter à cet item lexical? Le français n'ayant pas de Cas morphologique, je discuterai cette question à l'aide de données provenant d'une langue où la morphologie casuelle est très riche : le Quechua. En Quechua, et dans d'autres langues du même type, il existe un phénomène, connu sous le nom de 'Case Floating' ou 'Case Promotion', par lequel un Cas morphologique se trouve sur un autre item lexical que celui auquel il se rapporte. La phrase (21) illustre ce phénomène :

- (21) *warma* *riku-sqa-y-ta*, *hamu-nqa*
 fille voir NOM 1 AC venir 3FU
 'La fille que j'ai vue viendra'

En (21) le cas accusatif *ta* est attaché au verbe de la phrase enchâssée alors que logiquement il réfère à *warma*, l'objet direct de ce verbe. Je suggère que l'accord du participe passé en français peut être vu comme un phénomène similaire à celui illustré en (21).⁶

À la lumière de ces faits, on peut donc considérer l'accord du participe passé comme créant une chaîne de Cas entre le participe et le NP antéposé dont il gouverne la trace. Un Cas sera assigné à un élément de la chaîne et tous les éléments de la chaîne auront le même Cas conformément à (iv). Si cette analyse est juste elle permet de prédire et d'expliquer les cas d'absence d'accord du participe dans certains contextes.

L'analyse proposée permet d'expliquer les faits de (16) et (17).

- (16) a. combien de filles_i est-il arrivé t_i
 b. *combien de filles_i est-il arrivées t_i
- (17) a. combien de table_i a-t-il été repeint t_i
 b. *combien de table_i a-t-il été repeintes t_i

Chomsky (1981, p. 218) et Burzio (1982, p. 112) ont proposé que *it* (tel qu'il apparaît en (16) et (17)) est coïncidé au sujet logique de sa phrase;

- (22) *it_i* est arrivé trois filles_i

6. Pour une discussion approfondie de ces faits voir Lefebvre et Muysken (sous presse), chapitre 6.

La coindexation de *il* et de *trois filles* viole le Principe C de la théorie du Liage qui stipule que les expressions R doivent être libres. Afin de contrevvenir à ce problème, Chomsky propose de représenter la relation entre ces deux éléments par un indice supérieur qui est différent de celui impliqué dans la théorie du liage. Notons cependant que sa définition de chaîne inclut tous les types de coindexation (cf. 1981, p. 333). Suivant cette analyse, la dérivation de (16) sera telle qu'en (23) :

- | | | |
|---------|---|-------------|
| (23) a. | il_i est arrivé combien de filles _i | STRUCTURE D |
| b. | combien de filles _j est-il ^j arrivé t_i^j | MOUV. WH |
| | [+ fem] | |
| | [+ pl.] | |

La configuration de (23b) permet l'accord. Si l'accord s'applique la phrase est agrammaticale. La raison en est que, si *il* est coindicé au NP gouverné par le verbe, il entre dans la chaîne créée par l'accord; les éléments de la chaîne n'ont pas les mêmes traits de genre et de nombre (= Cas) de sorte que la chaîne est mal formée, en vertu du fait que tous les éléments d'une chaîne doivent porter les mêmes traits de personne, genre et nombre (Chomsky (1981), Kayne (1982), Pollock (1983)), tout comme les éléments d'une chaîne doivent avoir le même Cas (cf. iv). Donc si *il* est coindicé avec le sujet logique de la phrase, l'impossibilité de l'accord du participe passé découle de l'analyse proposée ici.⁷ S'il s'applique la phrase sera filtrée, la chaîne ainsi créée étant mal formée; s'il ne s'applique pas la phrase sera grammaticale. Une analyse de l'accord du participe où l'accord consisterait en une règle de copiage ou de vérification de traits de genre et de nombre ne peut rendre compte de ces faits.

De l'analyse de ACCORD = CAS découle naturellement la relation entre l'accord du participe passé et le lien thématique qu'il crée entre le participe et son objet antéposé. La fonction de la chaîne de Cas créée par l'accord est d'assurer la «Connection Theta» entre le participe et son objet antéposé (soit dans COMP, soit en position sujet, soit dans INFL). C'est donc en vertu de ses propriétés casuelles que l'accord peut constituer «a system of «clues» to the recovery of the thematic structure» (Burzio 1981,

7. De ces faits, on peut également tirer la conclusion que *il* ne peut être coindicé avec le sujet logique de sa phrase (cf. Pollock 1983). L'exploitation de cette idée dépasserait largement les limites du présent article et sera discutée ailleurs.

p. 57). Si cette analyse est juste, il s'en suit que le Cas a deux fonctions dans la grammaire : celle de permettre aux éléments [+N] d'échapper au Filtre des Cas, et celle d'assurer la «Connection Theta» entre les éléments qui sont thématiquement reliés.⁸

Claire Lefebvre
Université du Québec à Montréal.

8. Étant donné la dimension réduite que devait avoir cet article, les idées proposées ici n'ont pas pu être argumentées en détail; elles seront développées dans le cadre d'une version élargie.

Références

- BURZIO, L. 1981 *Intransitive verbs and Italian Auxiliaries*, Ph.D. dissertation, MIT.
- COUQUAUX, D. (1981) «French predication and Linguistic Theory», dans R. May et J. Koster (eds.) *Levels of Syntactic Representation*.
- CHOMSKY, N. (1979) «The Pisa Lectures» (ms.).
- CHOMSKY, N. (1981) *Lectures on Government and Binding*, Foris : Dordrecht.
- FAUCONNIER, G. (1974) *La coréférence : syntaxe ou sémantique?*, Seuil : Paris.
- KAYNE, R. (1982) «Complex Inversion Chains in French», dans *Wiener linguistische Gazette*, Sonderdruck.
- KAYNE, R. (1984) «L'accord du participe passé en français et en Italien», Université de Paris VIII, (ms.).
- LEFEBVRE, C. et C. Dubuisson (1977) «Les règles d'accord dans la théorie transformationnelle : l'accord en Quechua.», *Recherches Linguistique à Montréal*, Vol. 9, pp. 41-90.
- LEFEBVRE, C. et P. Muysken (sous presse) *Mixed Categories : Nominalizations in Quachua*, Reidel, Dordrecht.
- Mc A'NULTY, J. (1983) «Moving Features of [E]», *Southern California Conference on Romance Linguistics* pp. 107-150.
- POLLOCK, J.Y. (1983) «Accord, chaînes impersonnelles et variables», *Linguistical Investigations*, Vol. 7, pp. 131-181.
- RIVAS, A. (1977) «A Theory of Clitics», Ph.D. dissertation, MIT.